

N° 10/6.24

[PRÉAVIS N° 10/3.24](#)

RAPPORT EN RÉPONSE AU POSTULAT DU GROUPE DES VERTS-ES "QUELLES ALTERNATIVES AUX FEUX D'ARTIFICE À MORGES ?"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission composée de sept membres chargés de l'étude de l'objet cité en titre s'est réunie le lundi 18 mars 2024. Elle était composée de Mesdames Béatrice GENOUD, Marlis HUEBNER, Christine MAYOR, Sylvie TRUDU, Messieurs Lucas BRÜHWILER, Ruijia WANG et Jonathan SCHOPFER (président-rapporteur). La commission remercie chaleureusement Madame la Syndique Mélanie WYSS et Monsieur Giancarlo STELLA, secrétaire municipal, pour leurs explications détaillées et les réponses données aux nombreuses questions de la commission.

2 PRÉSENTATION DU RAPPORT MUNICIPAL

La Municipalité a fait des recherches sur d'autres idées d'événement possible pour remplacer les feux d'artifice du 1^{er} Août, telle que : projection d'image, de lasers, de fontaine d'eau, d'éclairage et de drone lors de spectacle.

- Pour le son et lumière, il faut compter un budget entre CHF 70'000.00 à CHF 90'000.00.
- Pour les drones, il faut compter un budget entre CHF 25'000.00 à CHF 30'000.00. Ce budget est pour uniquement 100 drones (le minimum recommandé pour une chorégraphie de qualité).
- Pour les jets d'eau, le montant qui nous a été transmis est de CHF 250'000.00. Il faut notifier que ce montant est calculé pour 30 jours. Mais ce qui coûte le plus cher est l'installation et le démontage.
- Pour les feux d'artifice, il faut compter CHF 15'000.00 pour environ 15 minutes (CHF 1'000.00 / la minutes).

La Municipalité s'est aussi penchée sur les aspects écologiques, le bruit et la faune.

- Gaz à effet de serre : le CO₂ est le principal gaz à effet de serre et l'augmentation de ses émissions, lorsqu'elles proviennent de sources fossiles, est responsable donc des changements climatiques. Le CO₂ émis lors de la combustion des charges propulsives à l'occasion du 1^{er} Août provient en général du charbon de bois qui compose la poudre noire. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un combustible considéré comme fossile.

- Qualité de l'air : Pour Morges, le feu d'artifice représente un volume de CO₂ (utilisation, importation, transport) de 971,90 kg (soit l'équivalent de l'empreinte carbone d'une personne effectuant un vol Genève New-York) pour une masse de produits actifs de 301 kg. Par analogie, les 301 kg d'éléments pyrotechniques utilisés le 1er août 2022 ont généré environ 76 kg de PM10. Ceci représente moins de 1% des émissions annuelles sur l'ensemble du territoire communal.
- Déchet : Depuis de nombreuses années, l'industrie pyrotechnique s'efforce d'utiliser des produits biodégradables (papier et carton) pour la confection des coques et des diverses pièces composant un feu d'artifice. Le fournisseur de la ville de Morges a pris l'engagement de ne plus importer de bombes en plastique. Les artifices qui sortent de l'entreprise sont ainsi fabriqués à 99 % à base de papier et de carton. Enfin, les déchets (câbles électriques, cartons, bois et emballages) sont récupérés et recyclés après chacun de ses spectacles.
- Bruit : la marge de manœuvre de la Municipalité est très limitée. Elle promet de limiter le bruit du bouquet final car il est souvent exagéré pour être plus spectaculaire. Le bruit restant provient de la propulsion de la fusée et de l'explosion de la charge. Celui-ci ne peut être atténué.
- Faune : la Municipalité est bien consciente de l'impact du bruit des feux d'artifice sur la faune. Mais comme énoncé ci-dessus, elle a malheureusement une marge de manœuvre très restreinte en ce qui concerne le bruit. La réduction de l'intensité sonore du bouquet final participera néanmoins à réduire la nuisance sur la faune.

Les considérations de la Municipalité sont les suivantes :

- Que la manifestation et les feux du 1er Août sont important car ils rassemblent la population.
- Que l'impact écologique est minime car les feux d'artifice ne se font qu'une fois par année.
- Que les feux d'artifice privés seront, comme en 2023, interdits.

Compte tenu des alternatives limitées à disposition, la Municipalité ne voit dès lors pas la nécessité de mettre fin à une tradition partagée dans tout le pays et à laquelle elle est convaincue que la population morgienne est très attachée. La forte fréquentation des quais de Morges et de la place de la Navigation les soirs de fête nationale l'atteste au même titre que le succès des festivités organisées chaque année. La Municipalité restera informée des formes de festivité plus respectueuses de l'environnement et pourrait envisager des essais au cours des prochaines années.

3 DISCUSSION

Lors des discussions avec les représentants de la Municipalité, plusieurs points ont été évoqué tels que :

- Le risque du vent pour les drones.
- La possibilité d'acheter les drones en vue d'un spectacle plutôt que de les louer.
- L'entreprise vers qui la Municipalité s'est renseignée pour les drones est une entreprise basée en Suisse romande. La Municipalité a voulu rester régional pour ce type de projet pour des raisons écologiques et écoresponsables.
- Certains commissaires ont regretté que la Municipalité n'ait pas sondé la population morgienne au sujet des feux d'artifice et leurs alternatives.
- Au niveau national, la tendance est à la diminution de l'usage des feux d'artifice. Plusieurs raisons sont évoquées comme la sécheresse, pour des raisons économiques et écologiques.
- Une partie de la commission regrette également le manque de recherche sur les diverses possibilités de son et lumière.

- Un point est revenu à plusieurs reprises sur le manque de recherche sur la pollution des eaux, ce qui a dérangé certains commissaires.

Une commissaire nous a fait remarquer :

- que l'impact sur la faune est visible à travers la réduction massive (-40%) de la population d'oiseaux observée au cours des 20 dernières années. Si l'agriculture intensive est principalement responsable de cette baisse drastique, les feux d'artifice, qui sont justement déclenchés pendant la période de nidification, ne contribuent évidemment en rien à améliorer la situation.
- Qu'il est regrettable qu'aucune mesure ne soit prise pour comptabiliser les animaux/oiseaux décédés suite aux feux, ni pour évaluer la pollution des eaux.
- L'affirmation selon laquelle la population morgienne apprécie ses feux du 1er Août est sans fondement car elle n'a jamais fait l'objet d'aucune estimation. De plus, elle contredit les sondages qui indiquent que plus de 75 % de la population suisse est favorable au texte de l'initiative contre les feux d'artifice.
- Selon elle, 1 % des émissions de particules fines en 20 minutes est considéré comme considérable.

Toutes les questions et interrogations de la commission ont été répondues avec clarté.

4 CONCLUSION

La commission salue la volonté municipale d'améliorer l'impact des feux d'artifice et de surveiller le développement d'alternatives, dans l'intention de la population, la faune et l'environnement.

Il est d'ailleurs réjouissant que la Municipalité ait trouvé une solution pour mitiger les nuisances liées aux feux, à savoir la suppression du bruit de détention du bouquet final, sans retirer à la population morgienne les feux d'artifice de notre fête nationale. Même si le manque d'analyse des eaux reste un point clé de nos discussions et une partie de la commission trouve regrettable que ce point important, n'ait pas été ajouté au dossier.

La commission est donc d'avis avec 5 voix pour et 2 abstentions que le présent rapport réponde au postulat concerné et d'accepter les conclusions du rapport municipal.

La commission émet plusieurs vœux :

- Que des analyses d'eau du lac soient faites avant et après les feux d'artifice.
- D'avoir des données sur l'impact des feux d'artifice sur la faune locale.
- Remettre la place de tir pour les feux d'artifice privés, pour des raisons de sécurité et mieux communiquer sur l'interdiction des feux d'artifice privés.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité, en réponse au postulat du groupe des Verts-es « Quelles alternatives aux feux d'artifice à Morges »,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la réponse de la Municipalité.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Jonathan Schopfer

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 19 juin 2024.